



INSCRIPTION A L'ANNEE

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Tél fixe :	Tél mobile :
Adresse mail (écrire en MAJUSCULES) :	
Age :	Profession :
Situation de famille :	
Personne à joindre en cas d'urgence : Nom : Tél :	
Véhicule : Marque : Type :	
Immatriculation : Couleur Dominante :	
Assurance : N° de police :	
Souhaitez-vous que vos coordonnées figurent sur la liste <u>interne</u> du Club :	
<i>Rayer la mention inutile</i>	
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Souhaitez-vous que votre profession figure sur la liste <u>interne</u> du Club :	
<i>Rayer la mention inutile</i>	
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

A Lire IMPORTANT

Vous entrez sur un terrain communal non ouvert à la compétition dont le CTTL est locataire et soumis à règlement interne. Vous y évoluez pour votre plaisir et celui d'autrui.

Lors de votre inscription, nous vous demandons de bien vouloir vous munir d'une copie recto verso de votre permis de conduire et de la copie de la carte verte du véhicule. L'adhésion ne sera validée qu'à réception de ces documents. Chaque adhérent est tenu d'informer le CTTL de toute suspension ou retrait de son permis de conduire.

Article 1 : Assurance et responsabilité.

Sont admis tout véhicule tout-terrain conforme au Code de la Route, régulièrement immatriculé, assuré et en parfait état de marche (contrôle technique à jour). Le participant déclare avoir souscrit toutes polices d'assurances appropriées tant pour lui-même (assurance accident de la vie fortement conseillée) que pour les personnes susceptibles de l'accompagner (assurance Responsabilité Civile et Auto).

Le participant déclare assumer les risques inhérents à la conduite en tout-terrain et assumer l'entière responsabilité de la conduite de son véhicule sans pouvoir rechercher la responsabilité du CTTL. Chaque conducteur est responsable de ses passagers et accompagnants ainsi que des dégâts que ceux-ci occasionneraient sur leur passage et ce quelque en soit la raison. Le CTTL se réserve le droit de refuser tout véhicule non conforme, ainsi que toute inscription sans en justifier la raison.

Concernant les motos, quads et SSV (TRIAL) assurances responsabilité civile obligatoire. Les pilotes motos, quads et SSV évoluant sur le site doivent obligatoirement être munis de casque et de bottes appropriées à la discipline. Tout manquement à ces règles peut provoquer l'exclusion du contrevenant.

Je certifie avoir lu et être assuré pour l'année

Date et Signature :

Cadre réservé au permanent

Auto 4x4	110 €	<input type="checkbox"/>	Montant du règlement	<input type="text"/>
Quad 4x4	70 €	<input type="checkbox"/>	Chèque	<input type="checkbox"/>
SSV 4x4	70 €	<input type="checkbox"/>	Espèces	<input type="checkbox"/>
Moto trial	70 €	<input type="checkbox"/>		